

Fin de l'anonymat sur Internet : quand Emmanuel Macron veut «hygiéniser» l'information



(/) > [VOX \(http://premium.lefigaro.fr/vox\)](http://premium.lefigaro.fr/vox)

> [Vox Societe \(http://premium.lefigaro.fr/vox/societe\)](http://premium.lefigaro.fr/vox/societe)



Par [Yves Mamou \(#figp-author\)](#)

Publié le 24/01/2019 à 20h10

FIGAROVOX/TRIBUNE - Le 18 janvier, lors d'une assemblée de maires réunis à Souillac, le chef de l'État a appelé à une «hygiène démocratique du statut de l'information», évoquant notamment la levée de l'anonymat sur les réseaux sociaux. Yves Mamou redoute une dérive liberticide.

*Yves Mamou est un ancien journaliste du Monde. Il a également collaboré au Canard Enchaîné, à Libération et à La Tribune. Collaborateur régulier du site américain The Gatestone Institute, il a récemment publié **Le Grand abandon. Les élites françaises et l'islamisme** (<http://www.editionsdutoucan.fr/livres/essais/grand-abandon#.XEoJ7YgvyUl>) (éd. L'Artilleur, septembre 2018).*

Le 18 janvier, devant une assemblée de maires, à Souillac, Emmanuel Macron a appelé à une «hygiène démocratique du statut de l'information». Le président de la République a utilisé un terme de politique médicale du XIXe pour justifier sa volonté de purifier un domaine qu'il estime être devenu malpropre ou sale: le domaine de l'information.

La notion d'hygiène publique est née dans la seconde moitié du XVIIIe siècle pour signifier au peuple que sa santé passait désormais sous la responsabilité de l'État. Le médical et le politique se sont ainsi alliés voilà plus d'un siècle et demi pour éradiquer la tuberculose, la variole, le choléra, la fièvre jaune... Les historiens ont tout de même remarqué que l'hygiénisme, soit l'alliance du médical et du politique, avait autant à voir avec la santé qu'avec le contrôle social de la population.

En suggérant que l'information présentait un risque de syphilis et que seule une politique «hygiéniste» y pourrait remédier, Emmanuel Macron ose un pari que l'on pensait inimaginable dans une société démocratique. Ce pari est le suivant: un peuple qui a accepté que sa santé physique passe sous le contrôle de l'État, acceptera qu'il en aille de même pour sa capacité de jugement.

Qu'a dit exactement le président? Que la circulation trop rapide de l'information faisait rentrer le monde dans une nouvelle forme de démocratie délibérative. Le vrai circule avec le faux, et la parole autorisée circule avec la même force que la parole non autorisée. «Ce qui donne le sentiment que toutes les paroles sont égales. Ce qui n'est pas vrai... Face au risque de dépendance (des personnes âgées), la parole des spécialistes prime sur la

mienne» a dit le président. «Quand on parle de transition environnementale, il faut une parole scientifique qui ne vaut pas la même chose que celle d'un simple citoyen».

La notion d'hygiène publique est née dans la seconde moitié du XVIIIe siècle pour signifier au peuple que sa santé passait désormais sous la responsabilité de l'État.

Le président a ajouté que cette circulation rapide de l'information avait aussi des avantages. «Si on fait circuler l'information véritable, la parole des experts, ceux qui sont en situation de responsabilité, chacun s'exprimant en disant d'où il parle et qui il est, donc pas de manière anonyme, nos concitoyens partagent beaucoup mieux la décision publique».

La circulation de la «bonne parole publique» - celle qui suscite l'adhésion du citoyen - ne passe plus par un argumentaire raisonné corrigé à la marge par le débat public. La bonne parole publique s'imposera naturellement par la raréfaction de la «mauvaise» parole publique. Et la levée de l'anonymat est le moyen qu'Emmanuel Macron et ses services ont imaginé pour débarrasser l'information de toute malpropreté. «Le processus qui doit permettre de distinguer le vrai du faux se confond avec le processus qui permettra de savoir d'où les gens parlent et pourquoi ils disent des choses» a affirmé le président à Souillac.

Bien sûr, on peut relier ce projet de «purification de l'information» aux récentes annonces de lutte contre le hacking dans le cyberspace. Le 8 novembre 2018, Emmanuel Macron a annoncé des mesures contre les cyberattaques qui sont un enjeu géopolitique de premier rang. Mais la riposte à des attaques contre les intérêts français sur le Net ne relève pas du droit français, ni de la levée de l'anonymat sur le web. Cette riposte relève du droit

de la guerre entre grandes puissances.

» **LIRE AUSSI - Les seniors partagent sept fois plus de «fake news» que les jeunes sur Facebook** (<http://www.lefigaro.fr/sciences/2019/01/10/01008-20190110ARTFIG00198-facebook-les-seniors-diffusent-sept-fois-plus-de-fausses-nouvelles-que-les-jeunes.php>)

La «pureté informationnelle» du pays semble plutôt avoir à faire avec les déclarations furieuses de Marlène Schiappa. **Le 8 janvier dernier, sur France Info** (https://www.francetvinfo.fr/economie/transports/gilets-jaunes/video-marlene-schiappa-demande-a-leetchi-de-suspendre-la-cagnotte-en-soutien-au-boxeur-de-gendarmes_3134943.html), la Secrétaire d'État à l'égalité femme-homme s'en est pris violemment à la cagnotte en ligne lancée en faveur du boxeur gilet jaune Christophe Dettinger. «Il serait souhaitable de savoir qui a donné à cette cagnotte, parce que je crois que c'est une forme de complicité», a rugi Marlène Schiappa, sous-entendant que d'éventuelles poursuites judiciaires pourraient être engagées. Un peu plus tard sur BFMTV, Marlène Schiappa a récidivé: «Qui finance, qui soutient, qui est complice de ces violences graves? Réussir à collecter plus de 120.000 euros en 24 à 48 heures, cela veut dire qu'il y a derrière des gens qui financent et qui sont complices de ces violences. Il ne faut rien laisser passer à ce sujet non plus.»

Nul doute que Facebook et Twitter aussi, collaboreront sans hésiter à cette formidable opération d'intimidation. Laquelle ouvre la voie à de vertigineux abus. Toutes les personnes qui, sur Facebook et Twitter, utilisent un pseudonyme afin de pouvoir émettre un avis sur l'immigration ou les gilets jaunes, sans léser leur capital relationnel dans le monde du travail, seront désormais sur leurs gardes.

**Hygiène de la pensée et
rééducation sociale
marchent déjà de pair.**

Ce projet de loi ou de décret qui sans nul doute va voir le jour est à mettre en relation avec d'autres textes déjà votés.

Déjà, le 5 août 2017, un décret n° 2017-1230 a été publié au Journal

Officiel. Ce décret pénalise des propos présentant un caractère sexiste ou raciste tenus sur le lieu de travail en «petit comité» (entre collègues, à l'occasion de réunions, dans le cadre d'échange d'e-mails, etc.). Outre d'éventuelles sanctions disciplinaires prises par l'entreprise à l'encontre de l'auteur des propos sexistes ou racistes, la victime sera en droit de déposer une plainte (diffamation non publique, injure non publique...) qui pourra le cas échéant donner lieu à l'engagement de poursuites pénales. Peines prévues: 1500 € d'amende et «stage de citoyenneté» pour le contrevenant. Hygiène de la pensée et rééducation sociale marchent déjà de pair.

En novembre 2018 encore, **une loi contre la manipulation de l'information en période électorale** (<http://www.lefigaro.fr/medias/2018/11>

[/20/20004-20181120ARTFIG00333-la-loi-anti-fake-news-voulue-par-emmanuel-macron-enfin-votee.php](http://www.lefigaro.fr/medias/2018/11/20/20004-20181120ARTFIG00333-la-loi-anti-fake-news-voulue-par-emmanuel-macron-enfin-votee.php)) a été adoptée par le Parlement. Les deux textes adoptés permettent au gouvernement de saisir le juge des référés pour faire cesser «des allégations ou imputations inexactes ou trompeuses d'un fait de nature à altérer la sincérité du scrutin». Facebook, Twitter, Google auront l'obligation de fournir des informations sur les publicités politiques qu'elles diffusent sur leur site, de rendre public le montant payé pour des messages électoraux, et de mettre à disposition des électeurs un registre en ligne avec les informations sur l'identité des promoteurs de ces publicités électorales. Là encore, la levée de l'anonymat sur l'information a pour but de mettre fin aux rumeurs susceptibles d'empêcher les électeurs de «bien» voter.

Les problèmes auxquels s'attaquent ces textes de loi (actuels et à venir) sont réels. Les rumeurs fausses peuvent nuire considérablement à la vérité des faits ainsi qu'aux personnes ou aux entreprises. Les rumeurs fausses et vraies peuvent engendrer un monde où la distinction entre le vrai et le faux devient un problème secondaire. Mais ces lois d'hygiénisation de l'information ne prétendent pas participer à un débat philosophique. Elles affirment que le pouvoir politique en place est seul émetteur du vrai. Or qui peut sérieusement croire que la raison d'État ne produit jamais de mensonge? Comment ne pas craindre que ce projet «d'hygiène démocratique du statut de l'information» ne soit pas potentiellement porteur d'abus de pouvoir? Comment ne pas craindre que la «transparence» recherchée n'ait pas une dimension totalitaire?

Par anticipation des textes en préparation, l'auteur de ces lignes se contentera de dire simplement que le président entend faire le bien du peuple, malgré lui si nécessaire.



Yves Mamou
